

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

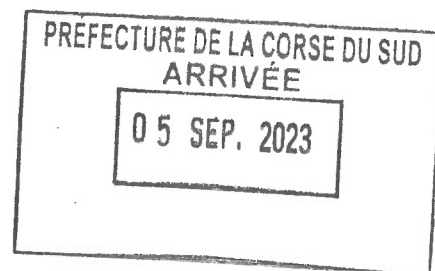
COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°41/2023

des délibérations du conseil municipal

Séance du 1er septembre 2023

Date de la convocation : 24 août 2023



| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 6 |
| Nombre de conseillers représentés : 1 |
| Nombre de conseillers absents : 4 |

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} septembre, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean-Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Joseph CASANOVA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°4- Plan communal de sauvegarde.

Le Maire rappelle aux conseillers que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 (articles L.731-3 à L.731-5 du code de la sécurité intérieure) et le décret n°2022-907 du 20 juin 2022, pris pour son application (articles R.731-1 à R.731-8 du même code), révisent le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Jusqu'à présent, le plan communal de sauvegarde était obligatoire pour toute commune soumise à un risque majeur, identifié soit par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) prescrit ou approuvé, soit par un plan particulier d'intervention (PPI), soit pour une commune comprise dans un des territoires à risque important d'inondation (TRI).

Désormais, les dispositions de l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure rendent obligatoires l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes soumises au risque sismique, volcanique ou cyclonique, ainsi que celles dont le territoire est particulièrement exposé au risque d'incendie.

Toutes les communes de la Corse-du-Sud étant concernées par ce dernier risque (article L.133-1 du code forestier nouveau), il convient donc de réaliser notre plan communal de sauvegarde.

Objet : Décision modificative n°4- Plan communal de sauvegarde.

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 22 décembre 2022, un plan de financement avait été approuvé pour l'élaboration de ce document, à savoir une dépense de 4000 euros HT et une demande de subvention à la collectivité territoriale de Corse, au titre de la dotation quinquennale, d'un montant de 3200 euros.

Le Maire informe les conseillers que la subvention a été accordée, et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'inscrire cette prestation en investissement au BP 2023.

La décision modificative est jointe en annexe.

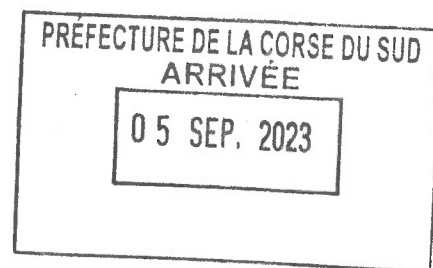
Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

[Signature]
D. VINCENTI



| | | |
|------------|---|-------|
| 17/08/2023 | Edition de Décision Modificative | 1 / 1 |
|------------|---|-------|

Décision modificative n°4 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 4 PLAN COMMUNAL SAUVEGARDE

| Imputation | OUVERT | REDUIT | Commentaires |
|--------------------------|----------|--------|--------------|
| D F 011 60611 | | 800,00 | |
| D F 023 023 (ordre) | 800,00 | | |
| D I 23 231 202301 | 4 000,00 | | |
| R I 021 021 OPFI (ordre) | 800,00 | | |
| R I 13 1328 202301 | 3 200,00 | | |

| DETAIL PAR SECTION | | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------|--------------------|----------------|----------------|
| Dépenses : | Ouvertures | 4 000,00 | 800,00 |
| | Réductions | | 800,00 |
| Recettes : | Ouvertures | 4 000,00 | |
| | Réductions | | |
| Equilibre : | Ouv. - Red. | | |

| EQUILIBRE | |
|--------------------|--------|
| Solde Ouvertures | 800,00 |
| Solde Réductions | 800,00 |
| Ouv. - Réd. | |

